Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent (à des conditions satisfaisantes) voyez-nous.

Magasin de Pianos de Junius Hart

LIMITÉ.

COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

7 fév—Mar-Jeu-dim

MARIAGES, NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—William W. McGloin à Veuve J. D. Patterson. Charles L. Corne à Joséphine Barthélemy. John Chourreau à Caroline Steidlein. Pasquale Tarantino à Ida E. Laudetta. Oscar E. Vesta à Edna G. Brandin. Arthur Cadrus à Virginia Robertson. Eugène Howard à Rosetta Gaines.

NAISSANCES.—Mmes W. L. Murray, une fille. G. G. Pilié, une fille. W. P. Dudoussat, une fille. W. A. O'Donnell, une fille. E. Joubert, une fille. R. Burger, une fille. V. Ziechichi, un garçon. P. Di Franco, un garçon.

DÉCÈS.—Mme Marie A. Ross, 56 ans, 727 Dryades; veuve Mary Kenney, 72 ans, 2725 St-Claude; G. Sartorius, 71 ans, 3207 Gravier; R. McLaughlin, 72 ans, Hôpital de Charité; Mme Margaret Nodier, 28 ans, 1313 Magnolia; W. S. McIlroy, 47 ans, 1245 Annonciation; J. Williams, 52 ans, 515 N. Prieur; M. Foster, 6 ans, Vieux Bassin; C. Georgius, 5 ans, 2820 Palmyre; Vve Mary Wooley, 76 ans, 5808 Annonciation; Mme Elizabeth Egler, 53 ans, 4834 Tchoupitoulas; Léontine Conrad, 2 ans, 3425 Chippewa; E. Doser, 18 ans, People's Canal; E. Bryant, 4 mois, 2419 Sixième; Rosie Fester, 2 ans, 1037 Kerlerec.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

M. et Mme Marvie La Grange vs la ville de la Nouvelle-Orléans—Action en dommages de $2,525.

Cumberland Telephone and Telegraph Co. vs. New Orleans Lighting Co.—Procès en dommage de $259.99.

Demande de liquidation

New Orleans Crescent Information and Employment Bureau.

Succession ouverte

Fannie McComb Rayne. Thomas Ryan.

W. H. Hewcott vs Jos Fabacher—Réclamation de $1,500.

Deuxième Cour Inférieure

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions—

Dominick La...vie à tort de...te 107 de 1903. Arthur Jean... Julia Gilmore, actes de violence; Emile Saranne, port d'arme cachée.

Acquittés: Emma Miller, larcin; Tony Lovocano, Victorini Sporacino, actes de violence; Ella Richardson, Mary Henderson, vol.

En jugement

Hy Kerrcamp, Chas Gillis, actes de violence.

FAITS DIVERS.

Litige à régler.

La compagnie Cumberland a des fils téléphoniques et des fils télégraphiques; ils se sont entortillés, paraît-il, avec ceux de la New Orleans Lighting Company, d'après un procès enregistré hier à la cour civile de district. La compagnie Cumberland réclame à cet égard un jugement lui accordant $259.99 pour dommages résultant de cet état de choses, intérêts compris.

La plaignante allègue que, le 15 octobre 1901, ses employés, en creusant le sol, ont rencontré un tuyau en fer et que se rendant compte qu'ils ne devaient pas le laisser à découvert, ils ont bouché le trou qu'ils avaient fait par mégarde. La boue et l'eau ont causé des dégâts assez importants: la compagnie ne les a pas réparés et n'a même pas averti la compagnie lésée de l'incident dont elle était responsable. De cette constatation est né le litige et la demande de dommages mentionnée ci-dessus.

UN PALMIER.

Nous sommes redevables à la United States Prepared Palm Co. de la Nouvelle-Orléans, d'un fort courtois procédé; elle nous envoie accompagné d'un mot spirituellement tourné, un Palmier de sa fabrication.

Rien de plus naturel que cet arbuste que l'on croirait plein de sève, en pleine floraison, émergeant d'un pot où la terre et la mousse sont imitées avec un art parfait.

La "United States Prepared Palm Co." est de fondation récente; elle est établie rue du Canal 1013, et a pour gérant un homme très avantageusement connu, M. Julius G. Myers.

Les démolitions.

Les démolitions vont leur train dans le carré Lilet adjacent au notre, borné par les rues Chartres, Conti, Royale et St-Louis.

Les démolisseurs se sont attaqués hier à leur deuxième bâtisse, celle sise à l'angle de la rue Conti et du Passage de la Bourse, connue anciennement sous le nom de "Allen House", et l'ont abattue aux trois-quarts. Avant midi, aujourd'hui, ils auront terminé leur besogne commencée la veille, et se porteront sur un autre point de l'ilet.

Démission inattendue.

On a appris avec étonnement hier matin, que M. Joseph Ferry avait donné sa démission. Commis chargé des affidavits, il était connu de tout le personnel de la cour criminelle de cité; sa démission lui a été demandée par le juge Gill dès qu'il l'a aperçu, et Ferry la lui a remise immédiatement.

Ferry déclare qu'il ignore de quelles plaintes il a pu être l'objet, et le juge auquel on a demandé l'explication de cette mesure s'est contenté de répondre qu'il avait ses raisons pour agir ainsi, mais qu'il préférait les tenir secrètes.

Ferry était commis de la cour criminelle depuis que le juge Gill en fait partie.

Caution forfaite.

La caution de J. B. Chambers, accusé de larcin, a été forfaite ce matin, le délinquant ne s'étant pas présenté à la cour criminelle de district. Son répondant est E. Bernet. Il a fourni à Chambers une caution de $500.

Chambers était barbier; employé rue Royale, il a subtilisé une épingle de diamant à un client.

Son affaire a déjà été appelée, mais il ne s'est pas présenté. Son avocat, M. Fourcenya, a déclaré qu'il était passé de vie à trépas. Il n'a pu donner des preuves de cette assertion, d'où la caution a été déclarée forfaite.

Enfant noyé.

Le corps d'un enfant de 6 ans, Ulysses Foster, a été trouvé flottant à la surface de l'eau dans le Vieux Bassin, près de la rue St-Claude. Le cadavre a été remis à la mère. L'enfant demeurait 610 rue Bourgogne; il s'est noyé accidentellement.

Incendie peu important.

Le feu a pris hier matin à 2 h. 30 dans la cuisine d'un cottage double situé aux Nos 619 et 621 de la rue Austerlitz, dont le propriétaire, Louis Prast, louait une moitié à Lizzie Williams, et l'autre à Dora Rogers.

L'immeuble était évalué à $500 et était assuré. Quant aux locataires, leur mobilier a souffert. Lizzie aura $15 à dépenser pour le faire réparer et Dora $10.

Un autre cottage appartenant au même propriétaire a été légèrement endommagé. Il en sera quitte pour une dépense de $10.

A la Brasserie Jackson.

Banquet à l'occasion de la réunion annuelle.

Hier soir, après avoir procédé à l'élection du bureau, les membres du conseil d'administration de la Brasserie Jackson ont reçu à un banquet quelques amis et des représentants de la presse. Il s'agissait aussi de célébrer la fin des travaux d'amélioration entrepris par la compagnie.

Cette brasserie fondée en 1890, est aujourd'hui une des plus importantes non seulement du Sud mais des Etats-Unis dans les pays ses produits tiennent un des premiers rangs.

D'ailleurs, quoique l'installation en fut parfaite dès le début, ses administrateurs n'ont pas piétiné sur place; ils ont mis à profit toutes les nouvelles inventions et porté la fabrication de la bière au plus haut degré de perfection. Aussi les produits de la brasserie Jackson peuvent-ils rivaliser avec les premiers du monde.

Et les succès obtenus jusqu'ici vont prendre des proportions considérables avec les hommes qui sont à la tête de la compagnie. Pour en donner la certitude il suffit de les nommer.

Ce sont:

MM. Lawrence Fabacher, président; Adolphe Dumser, vice-président; Gus. Oertling, secrétaire-trésorier; Jos. Melcher, chef de brasserie.

Le conseil d'administration comprend MM. Lawrence Fabacher, Adolphe Dumser, Jos. Melcher, John W. Fairfax, Louis C. Jacob, Fritz Jabacke, Anton Frey, Peter Fabacher et Gus. Oertling.

Hier soir, tous les invités étant réunis dans la salle de réception nouvellement décorée, M. Lawrence Fabacher leur a souhaité la bienvenue en excellents termes, et l'exquis menu a été servi.

Il va sans dire que tous les convives y ont fait honneur et que la plus aimable gaîté n'a cessé de régner.

Voici la liste de ceux qui ont pris part à cette charmante soirée:

Le maire Paul Capdevielle, M. Lawrence Fabacher, Dr J. D. Bloden, MM. Peter Fabacher, Ant. Fabacher, Joseph Melcher, J. W. Fairfax, Ant. Frey, Fritz Jancke, Peter Kiernan, major Davis, Hans Kessel, Franz Shafer, Louis Jacob, R. H. Waterman, Gus. Oertling, Armand Capdevielle, A. J. Ricks, juge E. K. Skinner, John S. Kendall.

Testament de M. Ryan.

Le testament de feu Thomas Ryan a été enregistré hier à la cour civile de district.

Le testateur laisse à Mlle Marie Bridget O'Donnell, demeurant 17 rue Morris, Morristown, N. J., $5000; à Alice Brown, $10 pour la bienveillance qu'il a montrée; à Marguerite Loby, $100 pour les services qu'elle lui a rendus dans certaines occasions; plus $50 pour prendre soin de son tombeau.

Le reste de ses biens devra être divisé entre les membres de sa famille, dans les conditions qu'a prévues la loi, suivant le degré de parenté des héritiers.

Mlle Marguerite Loby est nommée exécutrice testamentaire sans être tenue à fournir une caution.

Mère ou marâtre.

Constant Mandary a comparu devant le recorder Hughes, conduit par sa mère qui demande son internement à la Maison de Refuge.

Mme Mandary demeure au numéro 219 de la rue Sud Robertson. Constant est jeune et paraît intelligent. Sa mère lui reproche d'être paresseux et de ne pouvoir quitter son lit quand elle l'éveille, disant qu'elle ne peut rien en faire, et ajoutant qu'il l'a frappée.

Interrogé, l'enfant a déclaré qu'actuellement il n'a pas d'emploi, mais qu'il en avait un. Il donnait alors, dit-il, à sa mère tout ce qu'il gagnait.

Quant aux coups dont elle se plaint, il affirme qu'elle l'a saisi par le bras et qu'elle l'a fortement pincé, et en cherchant à échapper à son étreinte, il l'a frappée légèrement par mégarde.

Le juge Hughes a déclaré qu'il croyait que ce petit bonhomme était meilleur qu'on ne le disait; il a refusé d'obtempérer à la demande de sa mère et a promis à l'enfant de s'occuper de lui trouver une occupation.

MAUX D'ESTOMAC.

Un estomac dérangé est la cause de toutes les maladies. Le sang se charge d'impuretés, la digestion est imparfaite et les intestins constipés. Fortifiez l'estomac avec le Hostetter's Stomach Bitters et jouissez d'une santé parfaite. Il guérit positivement Maux de Tête, Nausées, Indigestion, Flatulence, Dyspepsie et Constipation, prévient aussi la Malaria, la Fièvre et le Frisson. Ne faites pas d'Expérience. Achetez-le aujourd'hui chez votre pharmacien. Il a Notre Timbre Privé autour du col de la bouteille.

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

Imprudence trop fréquente.

Hippolyte Macarona demeure à l'angle des rues St-Claude et des Français. Il a été blessé hier matin, mais il peut se considérer comme miraculeusement sauvé s'il n'est point boiteux par la suite.

Il avait compté se rendre à Milneburg de bonne heure. Au moment où il arrivait pour prendre le train, il le vit prêt à partir, et s'élança sur les marches qui mènent à la plate-forme. Il glissa et fut jeté par terre. Le talon de son pied gauche fut écrasé et coupé par une des roues d'un wagon.

On l'a aussitôt transporté chez lui.

Grave accident.

R. W. Banks a 35 ans et demeure dans le "camp car," avenue des Champs Elysées, près Galvez. Il est chargé de l'entretien des fils télégraphiques de la compagnie Western Union.

Il se trouvait sur un car plat avec 10 ou 12 hommes, le car étant sur les rails de la ligne du Louisville et Nashville, lorsque près de l'angle de la rue de Chartres et de l'avenue des Champs-Elysées, une pierre causa un violent choc et Banks tomba; les roues du car passèrent sur les deux jambes et il fut blessé à la tête et au corps. On l'a transporté à l'hôpital.

HUILE D'OLIVE ADOLPHE PUGET,

MARSEILLE,

Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart bouteilles et en estagnons de 5 gallons, 1 gallon, demi-gallon et quart gallon.

Exigez cette marque si vous voulez l'huile la plus pure et de la meilleure qualité.

EN VENTE DANS TOUTES LES EPICERIES.

1er jan—1 an—dim

M. Barry installé.

M. Barry, gendre de feu M. Sambola, a été récemment désigné pour succéder à son beau-père comme recorder des hypothèques.

Il a été reconnu à ce titre par la cour civile de district, où les juges ont siégé en banc, hier dans l'après-midi, et ont déclaré satisfaisante la caution du nouveau fonctionnaire, qui a immédiatement assumé les devoirs de sa nouvelle fonction.

NEW ORLEANS RAILWAYS COMPANY

AVIS DE RETRAIT DES TITRES DE LA

New Orleans City Railroad Company.

New Orleans & Carrollton Railroad, Light & Power Company.

St-Charles Street Railroad Company.

(Actuellement détenus à l'option par la New Orleans Railways Company.)

Les porteurs de Certificats portant intérêt bénéficiaire dans le Stock de la NEW ORLEANS CITY RAILROAD COMPANY sont par le présent notifiés que tous lesdits Certificats sont payables le jour du dividende, 1o Juillet 1903, après laquelle date tous les dividendes et primes sur lesdits Certificats cesseront. Le paiement des Certificats, ainsi que des dividendes accrus et des primes, sera fait le et après le 1er Juillet 1903, sur livraison des Certificats dûment endossés au bureau du Dépositaire, No 44 rue Wall, Ville de New York.

NEW YORK SECURITY & TRUST COMPANY, Dépositaire.

Les porteurs de Certificats de Dépôt représentant le Stock de la NEW ORLEANS AND CARROLLTON RAILROAD, LIGHT AND POWER COMPANY sont par le présent notifiés que tous lesdits Certificats sont payables le 1er Juillet 1903, après quelle date l'intérêt sur lesdits Certificats cessera. Le paiement des Certificats, ainsi que de l'intérêt, sera fait le et après le 1er Juillet 1903, sur livraison des Certificats dûment endossés au bureau du Dépositaire, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, Ville de la Nouvelle-Orléans.

HIBERNIA BANK & TRUST COMPANY, Dépositaire.

Les porteurs des Certificats de Dépôt représentant le Stock de la ST-CHARLES STREET RAILROAD COMPANY sont par le présent notifiés que tous lesdits Certificats sont payables le 1er Juillet 1903, après laquelle date l'intérêt sur lesdits Certificats cessera. Le paiement pour les Certificats, ainsi que de l'intérêt accru, sera fait le et après le 1er Juillet 1903, sur la livraison des Certificats dûment endossés au bureau du Dépositaire, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, Ville de la Nouvelle-Orléans.

HIBERNIA BANK & TRUST COMPANY, Dépositaire.

A propos de ce qui précède, la New Orleans Railways Company, afin de faciliter aux porteurs le retrait des titres ci-dessus mentionnés, a pris des arrangements pour que ces Certificats puissent être présentés pour paiement à n'importe laquelle des banques suivantes:

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS:

Louisiana National Bank.	Canal Bank.	People's Bank.
Citizens' Bank of Louisiana.	Commercial National Bank.	Metropolitan National Bank.
Germania National Bank.	Germania Savings Bank.	State National Bank.
New Orleans National Bank.	Whitney National Bank.	Interstate Trust and Banking Company.
Hibernia Bank and Trust Company.	Provident Bank.	United States Safe Deposit Bank.

VILLE DE LOUISVILLE: Fidelity Trust & Safety Vault Company.]

VILLE DE NEW YORK: New York Security & Trust Company.]

NEW ORLEANS RAILWAYS COMPANY,

Par R. M. WALMSLEY.

Président du Bureau des Directeurs

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

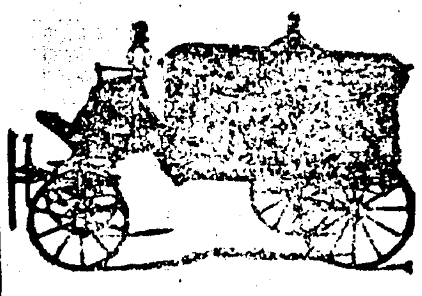

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1048

Téléphone No. 408.

F. LAUDUMIEY & CO.,

LIMITED.

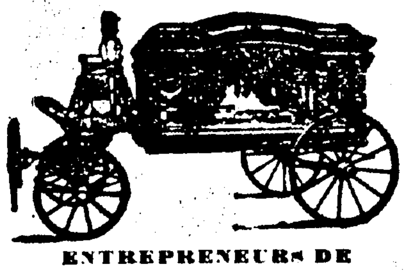

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 282.

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

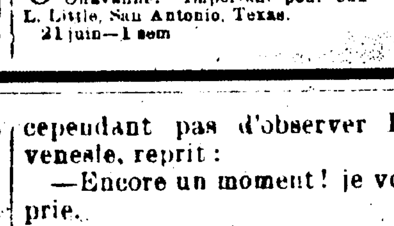

No 1308 Avenue Nord Remparts, Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

PETITES ANNONCES.

DEMANDE—Fille française comme gardienne et aider au ménage. S'adresser 1631 Esplanade. 25 juin—1t

ON DEMANDE—Les héritiers de A. J. Chavanne. Important pour eux. Jno. L. Little, San Antonio, Texas. 21 juin—1 sem

AMUSEMENTS.

ATHLETIC PARK.

PLUIE OU BEAU TEMPS.

Olympia Opera Co.

Huitième semaine—Succès continuel.

CE SOIR,

"GIROFLE GIROFLA"

Entrée............10 et 15c

Sièges réservés, galerie............10c

Orchestre......15c et 20c. Loges............25c

Lever du rideau à 8.15 précises

Mardi, 30 Juin—Jour de la Célébration Annuelle de l'Anniversaire des Knights of Honor.

Sièges réservés au magasin de Musique de Grunewald. 14 juin

WEST END.

TOUS LES SOIRS.

Présentant

L'Orchestre Militaire et de Concert d'Armand Veazey

de 35 musiciens.

Tous les soirs, 6.30. Dimanches, 6 heures. Hanlon et Singer. Young et Devoie. Le Vitagraphe populaire avec toutes les nouvelles scènes du jour. Sièges réservés 10c, en vente une semaine à l'avance chez A. Baldwin, coin des rues Commune et Camp, U. J. Virgin, 838 Canal.

19 av—

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER

NEW CAMELIA,

Commençant le 16 avril 1903.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les mercredis et dimanches à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.

No 323 rue Carondelet, coin Union.

16 avril—

AVIS SPECIAUX.

LA NOUVELLE-ORLEANS, 24 juin 1903.—A la réunion du bureau des directeurs de la Banque Nationale Germania tenue aujourd'hui un dividende semestriel de TROIS DOLLARS par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable sur demande à partir du et après le 1er juillet 1903.

25 juin—2 sem F. DIETZE, Caissier.

BUREAU DU IMPORTER'S BONDED WAREHOUSE CO., Coin des rues Conti et N. Peters.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1903.—L'élection annuelle des cinq directeurs de cette compagnie qui devront servir jusqu'au second lundi de juillet 1904 aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, le 6 juillet 1903, entre midi et une heure p. m.

J. C. TREMOULET

Agissant comme Secrétaire.

23 juin—10f

PROVIDENT BANK AND TRUST CO., No 221 rue du Camp.—A une réunion du Bureau des Directeurs tenue le 13 juin 1903, un dividende de TROIS DOLLARS par action a été déclaré sur l'Ancien Stock, des profits des derniers six mois, et payable sur demande.

Les actionnaires sont aussi par le présent avis notifiés que les souscriptions au Nouveau Stock sont payables le 2 juillet 1903.

JOHN J. LAWRENCE,

Caissier.

Nouvelle-Orléans, le 16 juin 1903.

18 juin—7 f

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle-Orléans, No 337 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1903.—Des soumissions cachetées seront reçues par le Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle-Orléans, à ce bureau jusqu'au 14 juillet 1903, à 7 heures 30 P. M., pour la construction complète du hangar en arrière de la rue Julie, 400 pieds de longueur et 125 pieds de largeur.

Dépôt: $2,000. Bon: Le montant total de l'estimation du prix du contrat. Paiements: Quatre-vingt pour cent (80 0|0) de l'estimation mensuelle de l'ingénieur. Le droit est réservé de rejeter chacune ou toutes les soumissions. Pour les spécifications, formes de soumissions, etc., s'adresser à Coleman, Mallochée & Villeré, ingénieurs, No 1109, Bâtisse Hennen, Nouvelle-Orléans.

HUGH McCLOSKEY,

Président.

15 juin—au 14 juil inc

—Ma foi, fit bénévolement Daveneslé, s'il en est ainsi....

M. Taillefer ne le laissa pas achever. Vous consentez?.... Je vous en suis très reconnaissant......Venez, cher monsieur, vous allez me permettre de vous guider.

Georges suivit machinalement le chef de la sûreté.

Celui-ci continuait à se confondre en remerciements, tandis que Daveneslé franchissait avec lui la grille du Palais de Justice.

Les deux hommes tournèrent à gauche, et s'engagèrent dans l'escalier qui conduit au Parquet et aux cabinets des juges d'instruction.

Le vaste couloir, bien connu de tous les habitués du Palais, qui précède le corridor intérieur sur lequel s'ouvrent ces cabinets, était presque désert.

Un garçon de bureau en livrée était assis dans une sorte de petite chaire en chêne où il lisait le "Petit Journal".

Pas d'avocats, pas de journalistes, pas de témoins sensationnels, comme on est habitué à en croiser par douzaines en cet endroit les jours de semaine.

M. Taillefer fit un signe au garçon de bureau qui alla frapper à une porte sur laquelle une petite pancarte était apposée, portant ce nom:

"Monsieur Mégrigny."

M. Taillefer se tourna vers Georges, qui tenait toujours à la main son sac d'oranges.

—Entrez donc, cher monsieur Daveneslé, dit-il, M. le juge d'instruction vous attend.

Le mari de Clarisse s'inclina devant le juge qui lui rendit correctement son salut; mais la première impression qu'éprouva Georges ne fut pas favorable à M. Mégrigny.

Il n'était pas comte, il n'était pas Guilbert, il n'était pas Faugerolles; malgré cela, il avait comme un faux air de famille avec le beau-frère de Daveneslé, Il tenait de celui-ci par la raideur—et par la cravate.

—Vous connaissez Mme de Sainte-Aulaire? ...demanda le magistrat, après que le greffier eut enregistré les réponses aux questions préliminaires.

—Parfaitement, monsieur.... J'étais avec elle en relations d'affaires, en ma qualité de chef de l'agence du Crédit Universel établie dans son quartier.

—Cette dame n'est-elle pas venue vous consulter le mois dernier?

—En effet!....répliqua Daveneslé le plus tranquillement du monde. Mais votre envoyé m'a parlé d'un vol ...Est-ce donc Mme de Sainte-Aulaire qui en aurait été la victime?....

—Monsieur Daveneslé, poursuivit le juge d'instruction au lieu de répondre, voudriez-vous, avoir la complaisance de me rapporter la conversation que vous avez eue avec votre cliente lors de sa dernière visite?

Daveneslé ne put réprimer un léger mouvement d'humeur.

Il regarda la pendule qui surmontait la cheminée et jeta un coup d'œil navré sur ses oranges.

Il songea qu'il aurait de la peine à regagner assez tôt la loge 29 pour entendre frapper les trois coups du dernier acte.

Cependant, il répondit au juge:

—Mon Dieu! monsieur, c'est très simple.

Mme de Sainte-Aulaire, qui se sentait souffrante, m'a expliqué qu'elle allait marier sa nièce et qu'elle avait promis de mettre l'argent devant un jour revenir à cette jeune fille dans les affaires du fiancé qui monte une usine pour l'exploitation d'un nouveau brevet. Ma cliente m'avertit qu'elle serait, à cet effet, obligée de retirer de nos caisses les titres et l'argent qu'elle y avait en dépôt, ou bien, si son indisposition s'aggravait de les faire retirer par une personne tierce qu'elle me nomma, et qui devait être, précisément, M. Robert Lestang, son futur neveu......

Daveneslé s'arrêta pour respirer.

Continuez, fit le juge, toujours très gourmé.

—Mme de Sainte Aulaire ajouta qu'elle avait pourtant besoin, avant de prendre une résolution définitive, de certains renseignements complémentaires sur la valeur du brevet en question. Elle désira savoir, en outre, les formalités qu'elle aurait à remplir ...Je lui répondis que je remettrais ses titres et ses fonds à toute personne qui se présenterait de sa part, à condition que ce mandataire fût muni des récépissés de dépôt portant, au dos, la décharge de Mme de Sainte-Aulaire, et aussi d'une lettre signée également par elle, m'invitant à me dessaisir des valeurs en question.

—Ce sont les justifications ordinaires en pareil cas? interrogea M. Mégrigny.

—Oui, monsieur.

—Jusqu'ici, tout est bien, reprit le magistrat. Mais ne craignez vous pas d'avoir, ensuite, poussé un peu trop loin la complaisance?

Daveneslé ouvrit de grands yeux.

—Je ne comprends pas très bien, monsieur, répliqua t il...A quelle complaisance excessive pouvez vous faire allusion?

—Il s'agit de cette lettre que vous demandiez à Mme de Sainte-Aulaire.

—Cette lettre!......répéta Georges.

—Oui! reprit sèchement M. Mégrigny. Celle qui concernait le retrait des valeurs. Qui l'a rédigée?

—C'est moi, monsieur, qui l'ai dictée, sur sa demande, à ma cliente, ignorante des termes usités en pareil cas. Elle l'a écrite et signée ainsi que les récépissés de dépôt qu'elle avait pris avec elle ...

—Et ces récépissés qu'en a-t-elle fait?

Georges regarda M. Mégrigny avec surprise.

—Mais, naturellement, elle les a emportés.

—Vous en êtes sûr?

—Absolument! La preuve, c'est qu'ils m'ont été rapportés, comme Mme de Sainte-Aulaire me l'avait annoncé, et qu'ils sont en ce moment dans le carton des pièces comptables de l'agence.

—Et quelle est la personne qui vous les a rapportés?

—Le mandataire dont ma cliente m'avait elle-même annoncé la visite et qui est venu, en effet, quatre ou cinq jours plus tard....son futur neveu....

—Ah!....

Il y eut un silence.

Georges poussa un soupir de soulagement. Enfin! ce malencontreux entretien était terminé...

En se hâtant, il lui serait encore possible de revenir au Châtelet avant la chute du rideau.

Georges fit un pas vers le greffier et avança la main pour recevoir la plume avec laquelle il devait signer sa déposition.

M. Mégrigny qui, la tête courbée sur son dossier, ne cessait cependant pas d'observer Daveneslé, reprit:

—Encore un moment! je vous prie.

Georges s'arrêta, très ennuyé et regarda sa montre, avec un geste de mauvaise humeur.

—M. Daveneslé, fit le juge d'instruction, en se levant et en venant s'adosser à la cheminée, nous touchons au point où j'ai besoin que vous précisiez exactement vos réponses.

—C'est ce que je tâche de faire depuis que vous me questionnez, monsieur, répondit Daveneslé, surpris de la solennité soudaine du magistrat.

—Oui, répondit celui ci. Mais le point que je désire élucider maintenant est des plus graves. Mme de Sainte-Aulaire déclare n'avoir pas pris possession de ses titres.

—C'est vrai!.... répliqua Daveneslé, puisque c'est à son neveu que je les ai rendus.

—Ah! Mais voilà! C'est que M. Robert Lestang affirme, à son tour, n'avoir jamais mis les pieds au bureau de la place du Havre.

—Alors, c'est à une autre personne que j'ai remis les titres de sa future tante?

—Oui, déclara le juge d'un ton sec et péremptoire.... Au voleur.

Georges eut un violent soubresaut.

Comment! s'écria t il, ce sont donc ces titres qu'on a volés à Mme de Sainte Aulaire?

—Oui, monsieur Daveneslé.

—Ah! la pauvre femme!.... Mais c'est qu'il s'agit de deux cent soixante-dix mille francs! Effectivement.

—Et il y a plus d'un mois qu'on est venu me reprendre ces valeurs. On aura eu le temps de les négocier....

Le magistrat reprit sans répondre:

—Vous rappelleriez-vous le signalement de l'individu entre les mains duquel vous avez effectué cette transmission?

—Attendez! fit Georges que cette révélation soudaine semblait avoir révolutionné. Je vais essayer de me souvenir...

Il chercha quelques instants dans sa mémoire et poursuivit:

A continuer

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS,

MRS WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUÉRIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander Mrs. Winslow's Soothing syrup, et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-cinq Cents la Bouteille

1er fev—1 a